AGISSONS TOUS POUR RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE !

ÉPISODE 1 : LE CHAUFFAGE

Un ecogeste est une action simple que chacun de nous peut faire, au quotidien, afin de **diminuer sa consommation d'énergie**.
Changer ses habitudes pour réaliser des écogestes, c'est prendre conscience des conséquences sociales et environnementales de chacun de nos actes !

RAPPEL

DES ACTIONS SIMPLES À METTRE EN PLACE

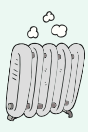

Dégager les radiateurs pour ne pas bloquer la bonne diffusion de la chaleur.

Fermer les portes de communication avec les espaces peu ou pas chauffés.

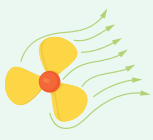

Éteindre les systèmes de chauffage avant d'aérer une pièce.

VOUS ÊTES UN SYNDIC, UNE COPROPRIÉTÉ OU VOUS GÉREZ DES LOGEMENTS SOCIAUX ?

- Equiper les chaufferies de sondes de température extérieure : cela permet d'adapter le fonctionnement de la chaudière aux conditions climatiques : 30 % d'économies sur vos consommations annuelles de chauffage.
- Limiter les températures d'eau chaude sanitaire (autour de 55 à 60 °C) : 12 % d'économies sur vos consommations annuelles.
- Retarder la mise en chauffe des bâtiments de 2 semaines (15/10 au lieu de 01/10) : 9 % d'économies sur vos consommations annuelles de chauffage.

Une action d'économies d'énergie nécessite une intervention / un changement sur les organes techniques ou de régulation du bâtiment et entraine, la plupart du temps, une dépense liée à sa mise en œuvre. Ce type d'action nécessite une intervention technique.

Retour sur investissement
- Rapide : < 1 an
- Moyen : entre 2 et 4 ans
- Long : > 4 ans

Les coûts des actions peuvent varier en fonction des différents matériels nécessaires, voire du contexte financier local. Les gains financiers dépendent également de la différence entre la situation initiale des bâtiments et la situation après intervention.

DES ACTIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Rapide Supprimer l'eau chaude sanitaire dans les bureaux : 5 % d'économies sur vos consommations annuelles de chauffage

Rapide Adapter la température aux besoins (ex: 19 °C en période d'occupation)
Diminuer la température de 2 à 3 °C peut générer 15 % de baisse de consommation.

Moyen Mettre en place un système de pilotage/régulation des fonctions énergétiques de vos bâtiments chauffage/climatisation/éclairage afin de mieux maitriser les températures ainsi que les plages horaires de fonctionnement.

POUR LES SITES CHAUFFÉS À ÉLECTRICITÉ

Rapide

Mettre en place un système de gestion de l'électricité par courant porteur ou fil pilote ou système sans fil (si les convecteurs sont équipés).
Ce système permet de limiter les consommations et la puissance appelée des équipements de chauffage électrique (convecteurs).

POUR LES SITES CHAUFFÉS AU GAZ

Moyen

Remplacer une chaudière standard par une chaudière à condensation c'est réduire de 30 à 40 % sa consommation d'énergie.

Moyen

Etudier le remplacement de votre chaudière si celle-ci a plus de 10 ans. Les nouvelles technologies (chaudière à condensation, Pompe à Chaleur) génèrent des économies significatives et réduisent les émissions de CO2.

VOUS ÊTES UNE INDUSTRIE ?

Installer un calorifuge sur les réseaux de distribution de chauffage.
Cette action permet de limiter les pertes de chaleur des canalisations de chauffage. Une canalisation non calorifugée est environ 8 fois plus déperditive qu'une canalisation calorifugée.

Moyen Récupérer de la chaleur sur la production d'air comprimé.
(récupérer l'air chaud dégagé par le fonctionnement des compresseurs)

Rapide Faire la chasse aux équipements techniques restant en fonctionnement en « période d'absence » : 25 % d'économies sur vos consommations annuelles de chauffage

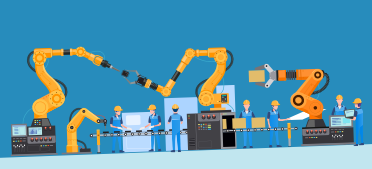

Rappel de la réglementation du travail
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006177806/2007-03-21/